



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE LA VIENNE

Direction départementale
des territoires de la Vienne

Service Eau et Biodiversité

Bilan annuel des prélèvements de grand cormoran sur les piscicultures extensives - campagne de régulation 20...../20.....

Imprimé à retourner complété et signé à :

Direction Départementale des territoires de la Vienne - service eau et biodiversité
20, rue de la Providence - BP 80523 - 86020 Poitiers cedex
Tel: 05-49-03-13-00 - Courriel: ddt-chasse@vienne.gouv.fr

Quel que soit le bilan, cette fiche doit impérativement être envoyée après l'achèvement de la campagne de régulation à la DDT

avant le **5 mars de chaque année dans le cas général**

avant le **5 mai de chaque année** pour les bénéficiaires d'une prolongation d'autorisation de tir jusqu'au **30 avril** :

⇒ La délivrance des autorisations de régulation pour les campagnes suivantes est subordonnée à la transmission de ce bilan renseigné dans les délais de rigueur.

⇒ La dérogation relative à l'usage de grenaille de plomb pour la régulation du grand cormoran n'est pas reconduite.

NOM du titulaire de l'autorisation :

Numéro de l'autorisation :

NOM des ayant-droits participant à l'opération :

Commune(s) du lieu de prélèvement :

Lieu(x) dit(s) :

I - Observations générales sur la campagne de destruction 20...../20..... :

Date de première observation :	/ /
Date de dernière observation :	/ /

Date :	Maximum d'oiseaux observés sur l'étang:
/ /	

- techniques de tir ou autres mesures de prévention des dégâts (nombre de jours de tirs, impact sur le nombre d'oiseaux vu, utilisation de formes, autres techniques utilisées...) :
- impact mesuré sur la production de l'étang :
- autre(s) observation(s) :

II - Tableau des destructions (une ligne doit être complétée pour chaque oiseau tué) :

N° oiseau détruit	Date de destruction	Heure	Nombre d'oiseaux présents au moment du tir	Caractéristique de l'oiseau prélevé *		
				adulte	immature	remarque autre :
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						

** Important : si un oiseau est bagué, merci de contacter la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (tel : 05-49-37-66-60) pour remise de la bague.*

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés ci-dessus sont sincères.

Fait à

, le

Signature